



LISTE DES RISQUES LIÉS AU COVID-19

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des risques liés au COVID-19. L'analyse de chaque situation de travail restant indispensable pour établir un Document d'évaluation des risques fiable en cette période, chaque employeur doit procéder à l'actualisation de son évaluation des risques afin de décider les mesures les plus adaptées à la situation de son entreprise, pour garantir la santé de ses salariés et assurer la continuité de son activité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Si vous n'êtes pas concerné par un poste, écrire « non concerné » dans la colonne Niveau de risque

Risque faible

Risque moyen

Risque important

Poste de travail	Source de risques identifiés comme dangers	Mesures de prévention et moyens de protection	Niveau de risque	Amélioration à apporter	Date de réalisation
Toute l'entreprise	Personnel à risques ou situations de contacts trop rapprochés	- Organiser le télétravail dès que possible ou placer en arrêt de travail dans certains cas.			
	Risque de contamination par la bouche	- Fournir à chaque salarié au moins l'un des masques suivants : Masque de protection respiratoire individuelle FFP1 / FFFP2 / FFFP3 Norme : NF EN 149 : 2001 Masque chirurgical anti-projection (à changer toutes les 3 heures) types I type II et IIR Norme ; NF EN 14683 Masque alternatif à usage non sanitaire dit masque barrières : Catégorie 1 : masque individuel à l'usage des professionnels Catégorie 2 : masque de protection à visée collective. Expliquer les règles par une notice, un affichage de la manière dont le masque doit-être utilisé.			
	Risque de contamination par le toucher	- Fournir à chaque salarié du gel hydroalcoolique. - S'assurer de la bonne fourniture de savon dans les toilettes de l'entreprise. - Proposer des serviettes en papier jetable pour s'essuyer les mains (éviter les serviettes en tissu ou les rouleaux en tissu). - S'assurer que des sacs poubelles sont disponibles. - Diffuser un affichage sur les règles à suivre pour un lavage régulier et efficace des mains par étapes, pour l'usage du savon et un bon usage du gel hydroalcoolique.			
	Risque de contamination par contact proche	- Faire respecter impérativement les règles de distanciation dans les locaux de un mètre minimum. - Les regroupements de salariés dans les espaces réduits doivent être limités. - Lorsque cela n'est pas possible, faire effectuer du télétravail pour les postes qui le permettent, ou organiser le travail par rotation des horaires, pour limiter le nombre d'employés simultanément présents dans les locaux.			

DUERP COVID-19

Poste de travail	Source de risques identifiés comme dangers	Mesures de prévention et moyens de protection	Niveau de risque	Amélioration à apporter	Date de réalisation
Toute l'entreprise	Risque de contamination par les surfaces	<p>RÈGLES DE NETTOYAGE DES LOCAUX SOLS SURFACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour limiter le risque de contact avec les surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel, organiser un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains (coins repas pour animaux, espace toiletage, espaces de convivialité, rampes d'escaliers, claviers, souris, téléphone, bureaux, chaises, poignée de portes, toilettes, robinets, éviers, sols...). - Lavage et désinfection humide à privilégier. - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique. <p>POUR LE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser auprès du personnel des lingettes désinfectantes pour le nettoyage de leur matériel bureautique). - Demander au personnel de nettoyer également son poste individuel régulièrement. 			
	Manque d'informations sur les règles à suivre	<p>Diffuser l'information sur les gestes individuels de sécurité et de santé à tenir par une notice ou un affichage tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - port du masque obligatoire - Gestes barrières à respecter - Que faire en cas de symptômes - Comment se laver efficacement les mains - Comment désinfecter les surfaces... <p>Contacter le CSE (entreprises de plus de 11 salarié(e)s) ou les représentants du personnel pour anticiper les questions pratiques et participer à la diffusion de l'information auprès des collègues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher de la médecine du travail. 			
	En cas de contamination	<p>COMPORTEMENT IMMÉDIAT À TENIR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renvoyer le salarié à son domicile - L'inciter à appeler rapidement son médecin traitant (arrêt de travail, mesure d'isolement...) - Appeler le 15 si les symptômes apparaissent graves. - Prévenir immédiatement les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié - Consulter éventuellement le médecin du travail - Nettoyer ou faire nettoyer immédiatement, selon la procédure renforcée, les espaces de travail du salarié concerné. <p>NETTOYAGE DES BUREAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aérer si possible la pièce (en l'absence de ventilation mécanique, aération des locaux par ouverture des fenêtres. Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction. Si système de ventilation, mécanique simple flux ou double flux, maintien de la ventilation et les portes). - Attendre plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié contaminé (bureau, matériel bureautique et téléphonique, chaise, poignées de porte...). - Utiliser des lingettes en portant des gants de ménage. - Laver les gants à l'eau et au savon. 			

DUERP COVID-19

Poste de travail	Source de risques identifiés comme dangers	Mesures de prévention et moyens de protection	Niveau de risque	Amélioration à apporter	Date de réalisation
Toute l'entreprise	Risque lié aux salariés en contact avec le public - ERP (établissements recevant du public)	<p>1. Exemple à garder selon le métier concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filtrer les entrées pour limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans le magasin. Faire respecter les distances. - Règles de distanciation physique à rappeler sur un panneau informatif à l'entrée du magasin. - Règles fixées par un panneau informatif en caisse sur les modalités du passage en caisse (récupération du ticket de caisse ou non, règles de patience...). - Mettre à disposition des salariés du gel hydroalcoolique et du savon en quantité suffisante - Nettoyage des téléphones à chaque rotation du personnel. - Mettre un marquage par ruban adhésif de délimitation au sol. - Mettre en place des écrans en plexiglass au niveau du poste de caisse pur protéger le salarié et le client de tout contact. Si cela est impossible, prévoir un film transparent ou prévoir un masque ou une visière couvrant l'ensemble du visage. Procéder à leur nettoyage régulier. - Éviter tout contact physique avec les clients (exemples : déposer la marchandise sur une surface où le client le récupère, plutôt que de donner le produit de la main à la main, récupérer l'animal à toiletter en changeant de collier ou laisse par du matériel propre au magasin...) - Ne pas rendre la monnaie de la main à la main mais la déposer à plat dans une coupelle, et privilégier, autant que possible, les moyens de paiement automatiques (CB sans contact...). Procéder au nettoyage des équipements après chaque paiement. - Nettoyer et désinfecter régulièrement le poste de travail. - Approvisionner en gel hydroalcoolique, kit désinfectant et sacs poubelles de manière régulière et suffisante. - Nettoyer et désinfecter le plexiglass (des deux côtes). - Nettoyer et désinfecter le matériel collectif (machine à café, bureaux...) - Nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux. - Aérer les locaux (ventilation mécanique, ou ouverture des portes et fenêtres...) - Afficher le lavage des mains obligatoire avant toute utilisation. 			

DUERP COVID-19

Poste de travail	Source de risques identifiés comme dangers	Mesures de prévention et moyens de protection	Niveau de risque	Amélioration à apporter	Date de réalisation
Toute l'entreprise	Risque lié aux salariés en contact avec le public - ERP (établissements recevant du public)	<p>Sanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer régulièrement les sanitaires et vérifier au moins deux fois par jour si il y a du savon et que l'on puisse se sécher efficacement les mains. <p>Repas et boissons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des bouteilles individuelles. - Fixer les repas en horaire décalé et en respectant un mètre de distance à table. <p>Information des salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialoguer avec les salariés pour savoir si les procédures sont respectées et si des points peuvent être améliorés. - Informer et consulter le CSE, lorsqu'il existe dans l'entreprise. <p>2. Exemple pour la réception de commandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du livreur du gel hydroalcoolique. - Demander aux livreurs de déposer le colis à l'entrée du local directement au sol sans contact tactile. - Remplacer la signature par une photo du colis avec la personne le réceptionnant. 			

Les documents de référence sont consultables sur le site du ministère du travail et plus particulièrement la partie liée au covid-19 : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Nota important : Les agents de contrôle de l'inspection du travail effectuent déjà de nombreux contrôles en entreprise ou à distance, notamment pour vérifier que les gestes barrières, les consignes sanitaires sont bien respectées, et que le document d'évaluation et de prévention a bien été réactualisé pour mettre en œuvre les prescriptions sanitaires et les mesures de prévention indispensables pour faire face à la pandémie.